

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, décide :

- Le Maire fait part au Conseil qu'il convient de réajuster le budget afin de pouvoir payer les reversements du FNGIR et fonds de péréquation intercommunaux et communautaires. Il convient de procéder aux virements de comptes suivants :
En fonctionnement, le tout en dépenses :
 - * Article 615231 : - 2 800€
 - * Article 73923 : + 1 510 €
 - * Article 73925 : + 1 290 €
- d'annuler la délibération n° 59/2016 du 21 novembre 2016 prescrivant la modification simplifiée du PLU actuel et d'inscrire l'ouverture à la construction la zone AUc actuelle dans le cadre de la révision générale du PLU en cours, de manière à permettre l'extension et la finalisation du lotissement en cours de réalisation dans la partie sud de la RD326.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'afin de pouvoir payer la facture du prestataire Berger Levrault concernant l'acquisition d'une clé pour la signature électronique. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2016, il convient de procéder aux virements de comptes suivants :
En Fonctionnement : - 770 € au 615221 + 770€ au 023
En Investissement :
 - * en dépenses : + 770€ au 2051 "Concessions et droits similaires" opération n°1006 "Achat matériel"
 - * en recettes : + 770€ au 021
- D'autoriser le Maire à signer le projet de convention liant la future Communauté Urbaine du Grand Reims et la Commune de Villers Marmery dans la gestion du CPI de Villers Marmery à compter du 1er Janvier 2017 pour une période de 6 mois renouvelable une fois. La convention prévoit que les frais liés au service incendie seront supportés par la Commune de Villers Marmery qui sera ensuite remboursée par la Communauté Urbaine.

Le Maire,

Richard FERNANDEZ